



Certificat d'Accréditation

N° : 1-2-064 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

Complexe de séparation du Gaz Pétrole Liquéfié GPL « GP2Z »

Adresse : Complexe GP2Z - BP n° 23 Arzew - Oran

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025:2017 et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivantes :

✓ Analyses physico-chimiques du GPL.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 26/09/2023
Date de fin de validité : 25/09/2026

Le Directeur Général

Nouredine BOUDISSA